



## BULLETIN TECHNIQUE

### Processus dirigé par les Premières Nations pour une nouvelle loi sur la salubrité de l'eau potable et sur les eaux usées

L'Assemblée des Premières Nations diffuse régulièrement des comptes rendus sur les travaux en cours au bureau national.

Pour obtenir plus d'information, visitez notre site Web à l'adresse [www.afn.ca](http://www.afn.ca).

« Les Premières Nations ont les solutions novatrices nécessaires pour améliorer la situation actuelle et générer des méthodes efficaces et durables d'approvisionnement en eau potable pour notre peuple. »  
- **Chef national Perry Bellegarde, Assemblée des Premières Nations (Symposium national sur l'eau et Foire commerciale de 2018)**

Ce bulletin est une mise à jour de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et sur le processus actuellement dirigé par les Premières Nations pour élaborer conjointement une nouvelle loi sur la salubrité de l'eau potable.

#### **Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations : historique et problèmes**

La Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Son objectif était de créer des règlements exécutoires pour assurer un accès à de l'eau potable salubre, propre et sûre, un traitement efficace des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations. Il n'y a pas eu de véritable processus de consultation avec les Premières Nations au sujet de la LSEPPN et cette Loi impose des responsabilités aux Premières Nations tout en réduisant la part de responsabilité du gouvernement. De plus, la LSEPPN n'identifie pas de ressources pour l'atteinte de ses objectifs malgré des preuves manifestes que des décennies de sous-financement chronique et systémique des infrastructures des Premières Nations, particulièrement de ses systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées, ont créé une crise humanitaire pour les Premières Nations. Le gouvernement Trudeau s'est engagé à lever tous les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme d'ici l'an 2021 et nous devons reconnaître que des avancées ont été réalisées sur cette question très précise. Toutefois, l'approvisionnement en eau potable salubre pour les Premières Nations est beaucoup plus large que la simple réparation de systèmes problématiques et dangereux. Résoudre ce problème exige un financement suffisant et fiable ainsi que des lois qui ne bafouent pas les droits des Premières Nations tout en dédommageant l'État en rendant les Premières Nations responsables de la mauvaise gestion des infrastructures par le gouvernement fédéral.

#### **Prochaines étapes : Élaboration conjointe d'une ébauche de cadre pour la salubrité de l'eau potable des Premières Nations**

Grâce au solide leadership des Chefs et aux représentations continues faites par l'APN, incluant trois résolutions adoptées par les Chefs en assemblée en 2017-2018, le gouvernement fédéral a modifié sa position. Il a maintenant pris l'engagement d'appuyer un processus dirigé par les Premières Nations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la salubrité de l'eau potable et le traitement des eaux usées pour les Premières Nations. Adoptée au mois de mai 2018, la résolution 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a mandaté l'APN pour commencer une approche en plusieurs étapes pour l'élaboration conjointe de la nouvelle loi. Un Comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations est en cours de formation. Il conseillera et guidera un groupe de travail conjoint dont la mission sera de créer un cadre législatif provisoire. Un document définissant les concepts préliminaires de la salubrité de l'eau potable des Premières Nations a été créé pour souligner les principes de base et

stimuler les discussions sur les éléments fondamentaux à inclure dans le projet de loi. Le document sur les concepts préliminaires de la salubrité de l'eau potable des Premières Nations sera présenté pour approbation aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle le 26 juillet 2018 à Vancouver. Une fois l'approbation obtenue, l'APN organisera des séances régionales partout au pays pour bonifier et développer le cadre provisoire en utilisant le document sur les concepts préliminaires comme base de discussion. Nous affirmons que nos droits inhérents à de l'eau potable salubre doivent être reconnus, protégés et respectés. Les Premières Nations doivent être pleinement et activement engagées dans l'élaboration de cette loi qui est fondamentale pour notre approvisionnement en eau et, par conséquent, pour notre avenir. Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter Irving Leblanc, directeur, Logement, infrastructures, Eau et Services d'urgence à l'adresse [ileblanc@afn.ca](mailto:ileblanc@afn.ca).